



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon

DEVENEZ DEJEPS BADMINTON ET FAITES DE VOTRE PASSION
VOTRE METIER !

DEJEPS BADMINTON - 2022/2023

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.



FIN DES INSCRIPTIONS LE 8 MAI 2022



CREPS - CAMPUS DE LA BRUNERIE - 38500 - VOIRON

CONTACT :

DENISE LAURENT

denise.laurent@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

creps-rhonealpes.sports.gouv.fr



LE MÉTIER :

Le titulaire du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "perfectionnement sportif" mention "badminton" confère à son titulaire les compétences pour les missions suivantes :

- ◆ Exercer des missions d'entraînement ou de coordonnateur technique.
- ◆ Concevoir des programmes de perfectionnement en badminton.
- ◆ Concevoir et coordonner la mise en oeuvre d'un projet de développement en badminton.
- ◆ Conduire une démarche de perfectionnement, conduire des actions de formation de cadres du badminton.



CALENDRIER DE FORMATION :

Dossier d'inscription à joindre avant le 8 Mai 2022.

Test d'entrée en formation le 8 Juin 2022.

Positionnement prévu le 9 Juin 2022.

Début de la 1ère semaine de formation 5 Juillet 2022 et fin de la formation 23 Juin 2023.

Formation : 500h en alternance et 700h en formation.



COÛT DE LA FORMATION :

Frais pédagogiques :

- 7840,00 Euros
- Nous pouvons vous accompagner pour trouver un financement



PRÉALABLES :

Pour accéder à la formation, il faut :

- ◆ Être âgé de 18ans le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique.
- ◆ Être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1 ou d'un titre équivalent
- ◆ Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation, c'est-à-dire :
- ◆ Être capable de justifier d'une pratique en compétition.
- ◆ Être capable de justifier d'une expérience d'encadrement collectif et/ou individuel de pratiquants de badminton pendant deux saisons sportives au minimum.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- ◆ D'une attestation de classement minimum D8 ou d'un niveau de jeu équivalent, délivrée par le directeur technique national du badminton.
- ◆ D'une attestation justifiant d'une expérience d'encadrement collectif et/ou individuel de pratiquants de badminton dans tous types de structures pendant deux saisons sportives au minimum, délivrée par le responsable de la ou des structures.



CURSUS DE FORMATION :

- 4 Unités de Compétence :

UC1 : concevoir un projet de développement en badminton.

UC2 : coordonner la mise en œuvre d'un projet de développement en badminton.

UC3 : conduire une démarche de perfectionnement en badminton ; conduire des actions de formation

UC4 : encadrer le Badminton en sécurité

Des dispenses ou des allègements de formation peuvent être accordés en fonction du profil du candidat et de ses acquis antérieurs.



ÉPREUVE DE SÉLECTION : 8 JUIN 2022

- Pour entrer en formation, le candidat doit effectuer un test d'exigences préalables (TEP) :

- ◆ Épreuve écrite (1h30)
- ◆ Épreuve d'entretien de motivation (30')



CONTACTS :

remi.leurs@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

denise.laurent@creps-
rhonealpes.sports.gouv.fr